

**Projet de rénovation d'une
salle communale**

Xavier BELIN
ARCHITECTE
5, rue du Portaloux
63 910 VERTAIZON
Tél. : 04.73.31.02.33
Mail : belin.xavier@voila.fr

Economiste : **SARL Philippe ESBELIN**
72, rue Paul Diomède
63 100 Clermont-Fd
Tél. : 04.73.37.54.06
Mail : phil@esbelin.fr

LOT 04 SOLS COLLES

**devis descriptif
cahier des charges techniques
particulières**

**Projet de rénovation d'une salle communale à
Ménétrol**

04.0 Observations Générales

L'entrepreneur se rendra **obligatoirement** sur place afin d'apprécier toutes sujétions influant sur son prix et la réalisation des travaux.

Les produits, matériels et procédés employés devront obligatoirement être conformes aux normes françaises en vigueur au moment de la soumission pour les produits traditionnels ou être titulaires d'un avis technique en cours de validité lors de la soumission et de la mise en oeuvre.

L'entrepreneur devra fournir les attestations de traitement avec les procès-verbaux des systèmes employés avec la première situation de travaux.

Les notes de calculs justificatives, plans d'exécution d'ensemble avec repérages des assemblages et carnet de détails des assemblages sont **à la charge de l'entreprise** dans le cas de techniques particulières spécifiques.

L'Entrepreneur doit :

Avoir contrôlé toutes les indications des plans et documents, s'être assuré qu'elles sont exactes, suffisantes et concordantes, s'être entouré de tous renseignements complémentaires éventuels auprès du Maître d'œuvre, avoir pris tous les renseignements nécessaires assurant la bonne coordination avec les autres entreprises.

Avoir procédé à une visite détaillée du terrain et avoir pris parfaite connaissance de toutes les conditions physiques et toutes sujétions relatives aux lieux de travaux, aux accès et aux abords, à la topographie et à la nature du sol, à l'exécution des travaux à pied d'œuvre ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du chantier (moyens de communication et de transport, stockage des matériaux, ressources en main d'œuvre, énergie électrique, eau, installations de chantier, décharges publiques ou privées.)

Avoir pris connaissance de l'emplacement de tous les réseaux aériens et souterrains affectés par les travaux et d'avoir tenu compte dans ses prix de toutes les sujétions que ces réseaux pourront lui occasionner.

Connaître les modalités d'accès par la voirie, les possibilités et difficultés de circulation et de stationnement et les sujétions des règlements administratifs en vigueur se rapportant à la sécurité du chantier.

L'Entrepreneur ne peut jamais arguer que des erreurs ou omissions puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux selon des règles de l'art de sa profession ou fassent l'objet d'une demande de supplément sur ses prix. Il assure l'entière responsabilité des travaux qu'il exécute.

L'Entrepreneur sera responsable envers les tiers de tous les accidents qui pourraient survenir du fait de ses travaux aux ouvrages de toutes sortes, conduites, lignes ou supports. Il devra prendre toutes dispositions pour réparer ces désordres sans se prévaloir d'aucune rémunération.

En outre, et ce dès la remise des offres, L'Entrepreneur doit faire toutes remarques nécessaires concernant les exigences des prestations imposées par les réglementations, normes, règles de l'art, services concessionnaires et administration et qui ne figurent pas sur les documents constituant le présent dossier.

a) Cahier des charges Techniques Particulières

Les plans et le C.C.T.P se complètent, Dans tous les cas, l'Entrepreneur est tenu de consulter les plans fournis à l'appui du présent Cahier des Charges, il ne pourra prétendre les avoir ignorés, Toutes discordances éventuelles devront être signalées au Maître d'œuvre.

En cas d'erreurs ou oublis de l'Entrepreneur en cours de réalisation, celui-ci sera tenu pour seul responsable et devra reprendre les travaux à ses frais.

Les produits, matériels et procédés employés devront obligatoirement être conformes aux normes françaises en vigueur au moment de la soumission pour les produits traditionnels ou être titulaires d'un avis technique en cours de validité lors de la soumission et de la mise en œuvre.

Tous les produits employés devront répondre aux normes en vigueur au moment de la soumission. Pour un type de produit donné, s'il existe un Ecolabel européen ou/et NF environnement, le produit choisi devra disposer d'au moins un de ces deux labels. L'application de produits nouveaux non traditionnels ne sera permise qu'après essais reconnus satisfaisants et concluants par l'Architecte

Les stockages des matériaux seront en tout point conforme aux prescriptions des fabricants.

Les prix comprennent :

- les essais de teintes à la demande de l'Architecte,
- les raccords et reprises après jeux, ajustages et essais,
- les nettoyages en fin de travaux et remise en état de fonctionnement, s'il y a lieu des appareillages de quincaillerie, plomberie, électricité, (grattage d'excédents de peinture, graissage, etc.).

Trait de niveau

Dans le cas de revêtements de sol scellés ou chapes flottantes, le trait de niveau existant sur le gros œuvre sera reproduit sur les éléments de doublages par le lot plâtrerie.

Les travaux seront effectués suivant les prescriptions du fabricant, y compris dans l'utilisation de tous les accessoires et fixations préconisés.

Nettoyage

Après exécution de ses ouvrages, l'entrepreneur devra le nettoyage soigné de l'ensemble des sols et en général de l'ensemble des ouvrages salis par son corps d'état. Les gravois seront évacués aux décharges publiques.

Aucune trace de colle ou autre salissure ne devra apparaître sur l'ensemble des ouvrages dus au présent lot, ainsi que sur les ouvrages des autres corps d'état.

b) Dossiers des quantités estimées D.Q.E

Le DPGF ci-joint permet de comparer les offres à l'ouverture des plis si l'Entreprise remarque des erreurs ou un manque de sous détail avec son étude, elle doit le signaler en complément à l'offre de base (acte d'engagement) sur une feuille séparée sans modifier le DQE, la Maîtrise d'œuvre analysera avec elle la modification et si elle est justifiée le montant sera rajouté au marché de base avec explication en annexe dans le cadre de la mise au point des marchés.

Avec un marché forfaitaire pas de travaux supplémentaires sans modification de projet.

Sécurité et hygiène

Conformément à la nouvelle législation en vigueur, le présent projet fera l'objet d'une mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé.

Les entreprises devront se soumettre à toutes les exigences qui pourront être imposées dans ce cadre et s'engageront à fournir tous les renseignements ou documents pouvant être nécessaires dans l'accomplissement de cette mission et ceci pendant la durée des travaux y compris durant la phase préparatoire du chantier.

PRESCRIPTIONS

04.1 REVETEMENT DE SOL

Conformément à la demande du Maître d'Ouvrage, l'entrepreneur devra la fourniture et la pose sur support préalablement ragréé de :

Marmorette LPX

Ref. MARMO25 LPX

Description Linoléum fabriqué à partir d'une pâte, ayant une extrême résistance à l'usure et au poinçonnement qui lui confère une utilisation « spécial grand trafic ».

Bio-compatibilité Produit fabriqué à partir de produits naturels : huile de lin, résines naturelles, liège, farine de bois, calcaire, toile de jute et pigments.

Mise en oeuvre Le linoléum se pose par collage sur chape ciment ou tous supports résistants, plans, secs et non fissurés, conformes au DTU 53.2.

Utiliser nos colles en dispersion aqueuse, type Colle Universelle (réf CU), avec Ecolabel européen ou/et NF environnement et à faible teneur en COV.

Caractéristiques Techniques

Épaisseur 2,5 mm

Masse surfacique 2 900 g / m²

Classement UPEC U4 P3 E1/2 C2

Performance acoustique 4 dB

Classement au feu Cfl-s1 (selon EN 13501-1) / M2 (selon CSTB)

Résistance à la lumière catégorie 6

Charge électrostatique limite < 2,0 kV (selon EN 1815)

Nombre de coloris 56 coloris

Classification selon EN 685 usage Habitation : classe 21 (faible) à 23 (forte)

usage Commercial : classe 31 (faible) à 34 (intense)

usage Industriel : classe 41 (faible) à 42 (normale)

Référence MARMO25 LPX / Linoléum en rouleau épaisseur largeur longueur

Dimensions 2,5 mm 2,00 m Mini 2,00 m lés caoutchouc insensibles aux brûlures de cigarettes, suivant prescriptions du fabricant, classement upec : U4P3 type NORAPLAN LOGIC ou similaire

- **Localisation** : ensemble du sol de la salle et des sanitaires

04.2 BARRES DE SEUIL

L'entrepreneur devra la fourniture et la pose de barres de seuil inox vissées
Au droit de chaque porte.

- **Localisation** : au droit de toutes les portes, intérieures et extérieures

DPGF

Rénovation d'une salle communale Mairie de
Ménétrou

Lot n°04 SOLS COLLES

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant
04.1	SOL CAOUTCHOUC	M ²	87,90		
04.2.1	BARRE DE SEUIL de 0,73 ml	U	1		
04.2.2	BARRE DE SEUIL DE 0,83 ml	U	1		
04.2.3	BARRE DE SEUIL de 0,93 ml	U	6		
	TOTAL H.T.				
	TVA 19,60%				
	TOTAL T.T.C.				